

## **Motion sur la réforme de la formation des enseignants**

Éprouvés par quatre années de mise en œuvre d'une « masterisation » mal conçue, mal engagée dont les effets sur l'attractivité des métiers de l'enseignement et les conditions d'entrée dans le métier ont été notoirement négatifs, les personnels de l'UPEC – IUFM de l'académie de Créteil ont placé leurs espoirs dans une nouvelle réforme de la formation des enseignants et sont désireux de s'investir dans la reconstruction de celle-ci. Les membres du conseil de l'IUFM saluent les efforts des membres de l'IUFM, en concertation avec leurs partenaires des autres composantes de l'UPEC, du rectorat de Créteil et des autres universités de l'académie, pour élaborer un projet d'Ecole supérieure du professorat et de l'éducation. Ils sont cependant inquiets des conséquences à court, moyen et long terme d'une réforme mise en place de manière précipitée et sans concertation suffisante des différents acteurs impliqués.

Outre les interrogations liées au statut, au personnel et au fonctionnement des futures Ecoles supérieures du Professorat et de l'Éducation, les membres du conseil de l'IUFM constatent que le scénario envisagé au niveau du master – un master combiné avec la préparation des concours, en master 1, et avec l'année de fonctionnaire- stagiaire à mi-temps, en master 2 – tout en rétablissant une formation alternée pour les fonctionnaires-stagiaires conduit à une diminution globale du temps de formation des enseignants en master, qui aurait une incidence sur ses aspects tant disciplinaires que didactiques, pédagogiques et transversaux. Ils s'inquiètent d'une possible transformation du mémoire de recherche de Master 2 en quelque chose qui s'apparenterait peu ou prou à un rapport de stage. Plutôt qu'un mémoire de « mise en situation professionnelle » (document du comité de suivi de master du 14 février 2013), ils souhaiteraient que soit exigé de la part des étudiants un mémoire de recherche professionnalisante. Il ne serait pas acceptable que ce projet de réforme puisse déboucher sur une querelle de « partage de miettes », qui opposerait les différents aspects de la formation des enseignants. Ceux-ci sont tous aussi nécessaires et doivent être organiquement articulés les uns aux autres.

Dans le contexte d'une académie très déficitaire en enseignants, les étudiants de Master 2, fonctionnaires-stagiaires en responsabilité pour un mi-temps de service, ne doivent pas risquer d'être utilisés comme moyen d'enseignement. Une politique ambitieuse de formation continue doit pouvoir être intégrée au projet d'ESPE, en lien avec la formation initiale. Dans le second degré, il serait inquiétant qu'en raison de l'application stricte du « principe de continuité académique » de la formation de master, des centaines de néo-titulaires puissent être affectés à plein temps dans l'académie de Créteil, après leur master, sans avoir effectué de stage ni suivi de formation liés à ce contexte.

Domageable enfin est la précipitation dans laquelle cette réforme est mise en place : les dossiers d'accréditation des ESPE doivent être remis alors même que le principe de l'accréditation emportant habilitation des diplômés n'a pas encore été adopté par le Parlement ni légalement inscrit dans la loi (pointé par le CNESER le 8 janvier 2013). De plus, les acteurs des ESPE sont enjoins de prendre des engagements sur les futurs masters métiers de l'enseignement et de la formation, préparant aux concours de l'enseignement, alors même que les maquettes des concours ne sont pas encore connues. Seule une « maquette générique » a été diffusée par le Comité de suivi de master, suscitant de nombreuses interrogations sur les épreuves de ces concours. Enfin, malgré les efforts des différentes instances et des élus, le processus de constitution d'une ESPE dans l'académie de Créteil

s'effectue dans un calendrier si resserré qu'il met en péril la possibilité d'une concertation approfondie avec les différents partenaires de l'académie.

En conséquence, assurés que les formateurs de l'UPEC-IUFM de Créteil sont toujours désireux de s'investir dans une formation ambitieuse pour les enseignants de demain, les membres du Conseil de l'IUFM demandent des mesures d'urgence pour l'année dite transitoire 2013-2014 (conditions et moyens de formation pour les étudiants de master et pour la nouvelle promotion de fonctionnaires-stagiaires), de prendre le temps d'une concertation approfondie avec tous les acteurs impliqués. Ils demandent que toutes les garanties soient données pour que le travail de concertation autour de la future ESPE ne soit pas considéré en 2013-2014 comme définitif, et se poursuive pour la mise en place d'une réforme de la formation des enseignants qui puisse répondre aux enjeux de la refondation de l'École de la République.

**Motion adoptée par le Conseil de l'IUFM de l'académie de Créteil, le 1<sup>er</sup> mars 2013  
par 18 voix « pour », 3 « contre » et 4 « abstentions »**